

Communiqué de presse

Berne, le 18.02.2015

Pour tous renseignements:

Adrian Haas, directeur UCI du Canton de Berne, tél. 079 717 24 24

Alain Hauert, chef de projet, responsable de la communication de l'UCI du Canton de Berne, tél. 078 631 61 43

Belp est en tête du classement des communes de l'UCI

Pour la cinquième fois déjà, l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI) a présenté son classement des communes de l'agglomération bernoise. L'attractivité des sites favorables à l'économie de 17 communes y est comparée et évaluée. La commune de Belp a de nouveau nettement gagné en attractivité par rapport à la mise à jour de 2011 et se trouve désormais en tête du classement. Par ailleurs, il est frappant de constater que de nombreuses communes analysées ont perdu des points, surtout dans le domaine des impôts et des taxes.

L'évaluation des communes est élaborée selon un large procédé à l'aide des critères « impôts et taxes », « transports et parcage », « construction, règlements, surfaces », « facteurs d'appréciation subjectifs », ainsi que « cadre environnant et qualité de vie ». L'UCI, avec son partenaire de projet BDO S.A., en établit une analyse comparative professionnelle qui peut être utilisée aussi bien par les communes elles-mêmes que par des entreprises et particuliers à des fins diverses. Cela permet de démontrer aux communes leurs points forts et faibles et de définir des potentiels d'amélioration. Cet instrument peut ainsi servir aux entreprises et à leurs cadres à évaluer un nouveau site d'implantation ou un lieu de domicile idéal.

Le classement actuel démontre nettement que pour de nombreuses communes, il n'est pas aisé de conserver les scores élevés obtenus lors des deux dernières évaluations. La plupart des communes participantes ont dû s'accomoder d'une perte de points, surtout dans le domaine «impôts et taxes».

En revanche, il existe également des exemples positifs. Ainsi, la commune de Kehrsatz, malgré des points perdus dans des groupes de facteurs individuels, a gagné au total 7 points en comparaison avec le dernier classement de 2011. Elle se place nouvellement dans le groupe de tête (en tant qu'unique commune promue) et fait partie des lauréates de ce 5^e classement des communes.

La commune de Belp, qui était en tête du classement il y a déjà 4 ans, a également réussi à s'améliorer nettement, et a obtenu des points dans plusieurs domaines partiels. C'est ainsi, par exemple, qu'elle a encore une fois pu accroître l'accessibilité par les transports publics et mettre nouvellement à disposition des places de stationnement gratuites près de la gare. Belp a réalisé aussi d'autres améliorations dans le classement, surtout grâce à l'analyse approfondie du portfolio et le développement de mesures de promotion du site au niveau communal. De même, la nouvelle voie d'accès à l'aéroport et des possibilités supplémentaires d'encadrement extrafamilial pour les enfants ont également contribué à ce résultat remarquable et permet à Belp de maintenir les autres communes de l'agglomération bernoise à bonne distance. L'écart par rapport à la commune de Muri bei Bern, dont le nombre de points reste inchangé, est ainsi de 5 points grâce au gain de points correspondant.

Les communes suivantes montent sur le podium lors de ce 5^e classement des communes de l'UCI:

- **1^{re} place Belp (169 points)**
- **2^e place Muri bei Bern (164 points)**
- **3^e place Köniz (162 points)**

En résumé, l'équipe du projet constate que toutes les communes prennent au sérieux la compétitivité de leur site et tentent, dans la mesure du possible, d'améliorer en permanence leurs conditions en tant que site d'implantation. Ainsi, un des objectifs de ce classement consistant à démontrer que les communes disposent aussi de leurs propres atouts dans ce processus et la manière dont elles peuvent en tirer profit, est donc également atteint.

Annexe: 5^e classement des communes, agglomération bernoise

Le classement des communes de l'UCI

Depuis 1999, l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI) analyse et évalue périodiquement les qualités des communes bernoises en tant que sites d'implantation et publie les résultats sous forme de classement. Celui-ci doit démontrer aux communes leurs points forts et faibles en comparaison avec les autres communes concurrentes quant à l'attrait de leur site. Des entrepreneurs et entrepreneuses intéressés, mais également des cadres et experts économiques, doivent y trouver des informations et conseils utiles. La méthode consistant à compléter de pures critères économiques avec des critères tirés des groupes de facteurs « cadre environnant et qualité de vie », a fait ses preuves sur plusieurs années et inclut la collaboration des communes par le biais d'entretiens.

Le classement représente aussi une incitation à améliorer les qualités des sites importantes sur le plan économique. Cependant, l'UCI est consciente du fait que les communes ne peuvent pas influencer elles-mêmes tous les facteurs. D'une part, les conditions-cadre cantonales et nationales jouent également un rôle, et d'autre part, leur situation géographique ne peut être sous-estimée.

L'équipe du projet se compose comme suit: Alain Hauert (responsable) UCI, Bernard Fuhrer, BDO S.A. et Michael Käsermann, BDO S.A.

Des exemplaires du rapport peuvent être commandés auprès de l'UCI (20 fr./ex). Les représentants et représentantes des communes intéressés ont aussi la possibilité de consulter les rapports originaux, matériel de base inclus.

Informations préliminaires concernant les dates de présentation des prochains classements:

- **Région Bienne-Seeland (fin mars 2015)**
- **Région Emmental-Haute-Argovie (fin novembre 2015)**
- **Région Oberland bernois (début décembre 2015)**
- **Région Jura bernois (début mai 2016)**

Avec l'aimable soutien de nos sponsors :

